



14ème législature

Question N° : 24421	De M. David Habib (Socialiste, républicain et citoyen - Pyrénées-Atlantiques)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports, mer et pêche		Ministère attributaire > Transports, mer et pêche
Rubrique > transports ferroviaires	Tête d'analyse > ligne Bayonne-Pau	Analyse > fonctionnement. perspectives.
Question publiée au JO le : 16/04/2013 Réponse publiée au JO le : 13/08/2013 page : 8824 Date de changement d'attribution : 03/07/2013		

Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la question du devenir de la ligne de train n° 65, entre Bayonne et Pau et les attentes des utilisateurs mais aussi la prise en compte des collectifs d'usagers. Beaucoup d'usagers de la ligne n° 65 subissent une situation qui ne cesse de se détériorer. Ils font des efforts énormes pour continuer malgré les nombreux problèmes, à utiliser le train. Par exemple ils doivent arriver à Bayonne avant 7 heures 45 et en repartir avant 17 heures 20, ou utiliser leur voiture. Idem dans l'autre sens. Beaucoup d'usagers de la ligne n° 65 savent qu'il y a des travaux sur cette ligne, ils sont patients et acceptent toutes les contraintes : augmentation du temps de trajet, horaires inadaptés, pas de correspondances possibles avec les transports urbains... Il est vital que les usagers du train puissent bénéficier d'une offre ferroviaire leur permettant de rejoindre les agglomérations paloises et du Biarritz-Anglet-Bayonne (BAB) toutes les demi-heures entre 7 heures 30 et 9 heures 30 le matin et le soir de repartir entre 17 heures et 19 heures 30, et ainsi désembouteiller les agglomérations de Pau et Bayonne et participer à l'effort national de développement durable. Quand aux collectifs d'usagers Sud-Aquitaine, Pays basque, Aquitaine-grand Pau, ils restent mobilisés sur la situation catastrophique de cette ligne. Par ailleurs, un rassemblement le 15 décembre 2012, autour des élus, a réuni un grand nombre de personnes. La pétition pour défendre la gare d'Orthez a recueilli quant à elle 1 000 signatures. Aussi il lui demande quelles actions il envisage en vue du maintien d'une offre ferroviaire suffisante sur le territoire du sud de l'Aquitaine.

Texte de la réponse

Les difficultés que rencontrent les usagers du service transport express régional (TER) entre Bayonne et Pau sont principalement imputables à d'importants travaux réalisés entre Puyoô et Pau afin de régénérer et moderniser cette ligne, en vue de préserver les capacités de développement ultérieur de l'offre de transport. Bien que ces travaux de modernisation soient réalisés de nuit, ils entraînent des allongements de temps de parcours, certains repositionnements d'horaires pour les trains TGV, TER et Intercités, ainsi que des limitations de parcours de certains trains Intercités. L'importance de ces travaux et les aléas associés ont malheureusement affecté la régularité des trains, contribuant ainsi à l'impression de dégradation du service ressentie par les usagers. Ces travaux consistent en trois chantiers distincts. Le premier chantier, mobile, a été effectué entre janvier et mai 2013 sur 65 km de la voie normalement empruntée par les trains dans le sens Pau-Bayonne. Un deuxième chantier, mobile lui aussi, se déroulera sur 63 km de la seconde voie, entre octobre 2013 et avril 2014. Enfin, le troisième chantier, portant sur des travaux du pont rail sur l'Adour à Bayonne, se déroulera jusqu'à fin 2014 : il a pour effet de réduire



temporairement la capacité de traversée de l'Adour à une seule voie. Interrogée, la SNCF précise que des améliorations de desserte ont été proposées au service 2013, notamment grâce à la réouverture de la gare d'Urt, pour permettre des croisements de train sur la section Bayonne-Puyoô, qui est à voie unique. S'agissant de la gare d'Orthez, la modification des ouvertures des guichets répond à l'évolution des pratiques des clients qui sont de plus en plus nombreux à utiliser internet pour préparer leur voyage. Plusieurs échanges ont été menés avec les élus locaux afin de leur présenter ces évolutions. Enfin, depuis 2002, l'organisation des dessertes ferroviaires régionales relève de la compétence des régions, autorités organisatrices. Ainsi, comme il se doit, la demande d'une desserte à la demi-heure lors des périodes de pointe du matin et du soir sur le parcours Pau-Bayonne a-t-elle été adressée par les associations d'usagers au vice-président du conseil régional d'Aquitaine, qui assistait au comité de ligne du 21 mai dernier.